

STRATÉGIE DE PRÉVENTION POUR LE RISQUE PLOMB : COOPÉRATION ENTREPRISE ET SSTI



Dr Luc BAELDE – Médecin du travail – Pôle Santé Travail Métropole Nord – Lille

Introduction :

Dans une entreprise de fabrication de batteries au plomb, suivie depuis 1954, nous avons mis en place une stratégie de prévention du risque plomb en association avec le service HSE, l'infirmière d'entreprise et le médecin du travail. Le CHSCT (Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail) a aussi été associé afin de valider la transmission des données collectives de niveau de plombémie des salariés.

Objectifs :

L'entreprise souhaite réduire le niveau moyen de plombémie de ses collaborateurs. Elle investit un budget important dans la prévention du risque plomb au niveau collectif mais aussi au niveau des équipements individuels de protection : masques gants.

Méthodologie utilisée :

L'entreprise a créé une école sécurité qui est un relai de formation pour tout nouvel embauché et pour informer l'ensemble du personnel sur les risques professionnels. Le service maintenance a bénéficié de l'installation d'une cabine de dépoussiérage utilisée après les interventions à risque important d'exposition aux poussières d'oxyde de plomb. Le service médical s'est doté un logiciel spécifique de suivi des activités médicales, des restrictions professionnelles et des fréquences de prise de sang.

Actions et/ou résultats :

Dans les années soixante, certains salariés présentaient des plombémies à plus de 600 µg/L et portaient rarement des EPI (Équipements de protection individuelle). Aujourd'hui en cas d'augmentation importante du taux de plombémie (+ de 100 µg/L) ou en cas de dépassement la valeur limite interne à l'entreprise : plombémie supérieure à 250 µg/L, un entretien « *plombémie* » est rapidement organisé par le service HSE pour rechercher l'origine de cette élévation de plombémie : conditions de travail, anomalie machine ou des systèmes d'aspiration, changement des vêtements de travail, lavage des mains, douche et/ou non port de la blouse jetable avant la pause repas.

La fréquence des prises de sang est adaptée au niveau de plombémie de six mois à un mois. Le type d'EPI est aussi adapté : FFP3 papier, FFP3 à cartouches ou masque ventilé. A ce jour, aucun salarié n'est plus au-delà des valeurs limites réglementaires de plombémie. (Limite plombémie homme : 400 µg/L).

Mise en place d'un seuil de mise hors plomb spécifique à l'entreprise : 300 µg/L.

Discussion / Analyse critique (leviers, freins) :

Cette collaboration a permis une baisse du taux moyen de plombémie dans l'entreprise. Les comportements humains et les moyens financiers restent des freins importants



Pour contacter l'auteur de cette communication : lbaelde@polesantetravail.fr